

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau:—Suite

Prêts destinés aux améliorations agricoles. Loi sur les:

Rapports pour les années terminées les 31 décembre 1973 et 1974, 119, 770.

Prisonniers de guerre canadiens:

Rapport d'une enquête sur les, en Europe durant la seconde Guerre mondiale, 100.

Procureurs généraux:

(Voir: Conférences et réunions fédérales-provinciales)

Produits agricoles. Loi sur la vente coopérative des:

Accords conclus aux termes de cette loi pour les années financières closes les 31 mars 1975 et 1976. 494, 944.

Produits dangereux. Loi sur les:

Décrets modifiant les parties I et/ou II de l'annexe à la, 14, 119, 360, 582, 722, 770, 882, 892, 908, 984.

Programme des initiatives locales:

Document concernant le processus de l'attribution de fonds pour 1975-1976, 712.

Propriété étrangère du sol:

Lettres adressées aux premiers ministres provinciaux par le Premier ministre du Canada, concernant les, 5 septembre 1975, 567.

Rapport du Comité fédéral-provincial sur la, 12 septembre 1975, 594.

Quaiage. Droits de:

(Voir: Transports. Ministère des)

Québec. Province de:

(Voir: Accords et échanges de notes)

Radiodiffusion. Loi sur la:

Décret C.P. modifiant une directive au CRTC, concernant la propriété étrangère, 414.

Rapports de comités:

Affaires étrangères—

Conformément à l'article 84 du Règlement (Relations du Canada avec les États-Unis), 67.

Volume 1 du rapport sur les relations du Canada avec les États-Unis, 700.

Affaires juridiques et constitutionnelles—

Conformément à l'article 84 du Règlement (Système de libération conditionnelle), 70.

Sur le Bill C-83, *Loi de 1976 modifiant le droit pénal n° 1*, étude anticipée de la teneur du, 866.

(Rapport intérimaire imprimé en appendice à ces Journaux, pages 868-69)

Système de libération conditionnelle au Canada, 15.

Agriculture—

Conformément à l'article 84 du Règlement, 58.

Banques et commerce—

Bill C-60, *Loi concernant la faillite et l'insolvabilité*, étude préliminaire de la teneur du, 640.

(Imprimée en appendice à ces Journaux, pages 644-69)

Conformément à l'article 84 du Règlement, concernant tout bill se rattachant à la concurrence au Canada ou à la *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions*, 59.

Politique sur la concurrence—

Rapport provisoire, 246.

(Imprimé en appendice à ces Journaux, pages 250-58)